Image not found or type unknown

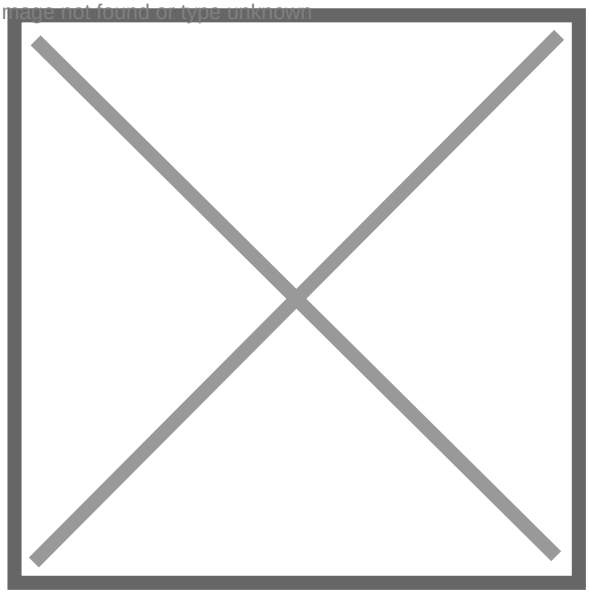

Convocation au tribunal correctionnel pour usage de cannabis.

Par **Samidoki**, le **18/12/2016** à **23:07**

Bonjour,

Je suis convoqué au tribunal correctionnel pour avoir consommé du cannabis sur le territoire national entre le 01/01/2015 et le 01/01/2016.

Dans les faits, je me suis fait contrôler par la police national à la sortie du train. Ils m'ont demandé si j'avais des stupéfiants sur moi prétextant une fouille de mes bagages. Ayant obtempéré, je leur ai donner 10 g d'herbes que j'avais sur moi, fait une déposition au commissariat, ils m'ont pris mon ADN et mes empreintes et je suis reparti au bout d'une heure.

J'ai eu des nouvelles 8 mois plus tard avec une convocation pour consommation, visiblement ils n'ont pas déclaré la détention de stupéfiant car j'ai collaboré.

Je ne pourrais pas me rendre a l'audience car je travaille à 500 km du lieu de comparution.

J'ai demander une aide juridictionnel et l'assistance d´un avocat pour me représenter mais au vu de l'entretiens que j'ai eu avec je ne suis pas très serein. Déjà l'avocat m'a fait la morale et m'a traité de drogué qui dois descendre de son nuage... Bref... Je ne suis pas certain qu'il me défendra réellement. Je vais lui fournir un dépistage sanguin pour prouver au tribunal que je ne consomme plus de cannabis.

Je souhaiterai savoir ce que je risque réellement car le discours moralisateur de mon avocat ne m'a pas vraiment informé objectivement des risques réels, hormis ce que prévois la loi.

Devrais je écrire une lettre au président du tribunal pour lui expliquer mes arguments ?

J'ai déjà eu une suspension de permis due au cannabis, cela va-t-il jouer en ma défaveur ?

Merci de vos conseils.
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés